

DOSSIER

Ressources locales pour les personnes en situation de handicap



Actus p4

Renfort de la lutte contre l'habitat indigne :
signature d'une convention

Dossier p8

Personnes en situation de handicap :
quelles ressources locales ?

Environnement p15

Imprégnation des lichens par les polluants environnementaux :
Étude de l'institut écocitoyen sur le territoire Ouest Provence

Portrait p20

3 questions au Dr Frapard, médecin généraliste
libéral à Martigues

Nouvelle formule

Votre journal fait peau neuve dans un format qui laisse place davantage à l'actualité, consacre ses pages centrales à un dossier sur les ressources ou besoins locaux de santé, confirme son approche santé-environnementale, pertinente sur notre territoire, et augmente sa périodicité à trois numéros annuels. C'était votre attente. Nous espérons que ces informations continueront à être une aide dans votre pratique médicale quotidienne et un encouragement pour tous les acteurs locaux impliqués en santé publique.



Dr Françoise Eynaud
Maire Adjointe chargée
des Affaires Sociales
et de la Solidarité de la Ville
de Martigues, Conseillère
communautaire

Ce journal est le fruit d'une compétence «santé» développée par la Ville de Martigues depuis vingt ans dans la cadre de la clause générale de compétence qui confère aux collectivités locales, au-delà de leur « devoir d'agir » dans le champ des compétences qui leur sont attribuées, un « pouvoir d'agir » et une liberté d'initiative lorsque l'intérêt local le justifie. C'est le cas sur notre territoire caractérisé par des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, et dans le même temps par une forte implication des acteurs locaux. Ceci ne dégage en rien l'État de ses responsabilités en matière de santé publique qu'il exerce par la planification, l'autorisation d'activités, la contractualisation, la veille et la surveillance sanitaires, ..., et par des dotations. À l'échelle de notre collectivité, il s'agit de faire remonter les besoins locaux, de recueillir et porter à connaissance les bonnes pratiques et les données locales (épidémiologiques, environnementales), de favoriser la complémentarité des initiatives, le développement des ressources et l'aménagement équitable du territoire.

Parce que cela est efficient pour notre territoire, la compétence «santé» vient d'être transférée à la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2013, les services et outils des villes, dont le journal *Médecins en pays de Martigues* seront affectés à la CAPM. Cela a du sens pour Port-de-Bouc, déjà engagé à nos côtés dans l'animation d'un Plan local de santé publique et l'élaboration d'un Contrat local de santé, pour Saint-Mitre-les-Remparts qui pourra bénéficier d'une ingénierie expérimentée, du sens pour la population et pour les professionnels. Mais pointe une inquiétude majeure avec le projet de métropole d'Aix-Marseille-Provence qui balaierait les principes cardinaux de la décentralisation - de libre administration, d'autonomie financière, de participation citoyenne, ... - et toute possibilité de gestion de proximité, au service de la santé comme de bien d'autres domaines.

Médecins en Pays de Martigues

Contact : Observatoire Communal de la Santé (OCS) -
Hôtel de l'Agglomération Rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 Martigues
Tél. : 04 42 06 90 74 - Fax : 04 42 06 90 78 - Email : observatoire-sante@ville-martigues.fr

Directeur de la publication : Gaby Charroux / Rédactrice en chef : Catherine German-Labaume / Rédaction : Marielle Ortega

Photos : Georges Xuereb - Cédric Trabalza / Conception graphique: Anatome / Impression : Imprimerie CCI - Marseille

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins et autres professionnels qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro.

L'édition papier a été tirée en 1600 exemplaires.



L'actualité des Centres de santé mutualistes

Suite à leur licenciement par le Grand conseil de la mutualité, les médecins des centres mutualistes de Martigues et Port-de-Bouc maintiennent intacte leur volonté de faire renaître des lieux d'exercice d'une médecine qui réponde à leurs valeurs et aux besoins des populations. À Martigues, un collectif santé, prolongation du collectif citoyen, s'est constitué pour travailler sur un projet de pôle de santé incluant l'hôpital, qui associerait médecins libéraux et salariés. À Port-de-Bouc, les médecins licenciés ont pour projet un centre médical associatif qui se situera dans des locaux mis à disposition sous forme de location par la mairie. Cependant, des événements successifs ont freiné la concrétisation de ce projet qui ne sera pas immédiat. Dans cette attente, les médecins s'emploient au recrutement de confrères pour répondre à l'urgence que représente l'accès aux soins des Port-de-Boucains.

Transfert de la compétence santé à la CAPM

Au 1^{er} juillet 2013, l'Observatoire communal de la santé de la ville de Martigues deviendra **Service Promotion de la Santé du Pays de Martigues**. Il poursuivra ses missions d'ingénierie au profit des 3 communes via l'analyse des priorités locales de santé publique et le suivi de leur mise en œuvre. Parmi ses outils : la collecte d'indicateurs de santé, le portage de l'Atelier santé ville et du futur Contrat local de santé, le soutien aux réseaux de santé, l'accompagnement de victimes de maladies professionnelles et l'information des médecins au travers du journal *Médecins en Pays de Martigues*.



L'équipe de l'OCS de la Ville de Martigues avant son transfert à la CAPM

OBSERVATOIRE REVELA 13 en quelques chiffres

Surveillance dans les **Boûches-du-Rhône**

CANCERS DES VOIES URINAIRES

392 cas validés sur la période du 2 avril 2012 au 15 février 2013

136 cancers du rein

256 cancers urothéliaux, dont 236 tumeurs invasives de la vessie

LEUCÉMIES AIGUËS

72 cas validés sur la période du 2 avril 2012 au 15 février 2013

65 leucémies aiguës myéloïdes

10 leucémies aiguës lymphoïdes

1 leucémie aiguë mixte

3 leucémies aiguës non précisées

Pour en savoir plus :

http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Sante_public/Veille_sanitaire/REVELA13/REVELA_News_2_final.pdf

NOUVEAU : Pôle maladies chroniques

Le réseau **DIABAIX** propose gratuitement, sur les villes de Martigues, Port-de-Bouc, Aix-en-Provence, Salon et Miramas, un nouveau programme d'accompagnement à domicile pour les personnes atteintes de **diabète, obésité, maladies cardiovasculaires ou insuffisance rénale**. Le programme, orienté vers les patients qui ont un parcours de santé complexe et/ou en situation de vulnérabilité, comprend une collaboration étroite avec le médecin référent, l'infirmière et le pharmacien ; un bilan avec une infirmière pour identifier les besoins ; une aide à la mise en place de solutions répondant aux besoins ainsi qu'une coordination des besoins de santé du patient.

Siège Aix-en-Provence :

tél. 04 42 50 97 88 - contact@diabaix.org

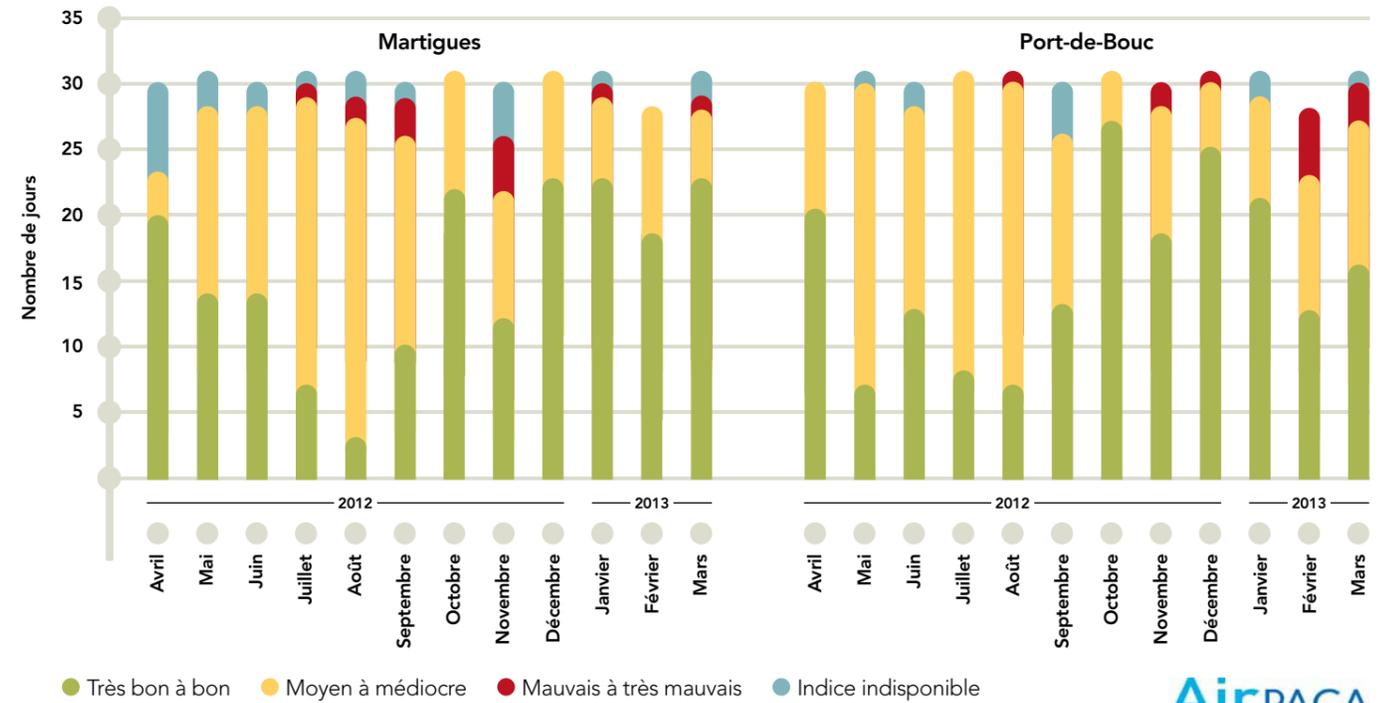
Permanence antenne de Port-de-Bouc :

jeudi de 14h à 17h - tél. 04 42 06 27 04

Indice de l'air à Martigues et Port-de-Bouc

L'indice de la qualité de l'air permet de caractériser chaque jour et de manière synthétique la pollution atmosphérique globale d'une zone géographique définie. Cet indice se décline sous forme d'une échelle à 10 niveaux : l'échelle croît de 1 (indice « très bon ») à 10 (indice « très mauvais »).

Qualité de l'air à Martigues et Port-de-Bouc : fréquence des indices par mois d'avril 2012 à mars 2013



Source : Air PACA, association régionale de surveillance de la qualité de l'air. Plus d'infos : www.airpaca.org



Vers un Contrat local de santé

Signature du protocole d'accord pour l'élaboration d'un Contrat local de santé, le 23 novembre 2012 entre l'État, l'ARS, la CAPM et les villes de Martigues et Port-de-Bouc.



À vos agendas

Formations APPUM

Prochaine programmation de l'Association de perfectionnement post-universitaire des Médecins de Martigues :

30 avril 2013 : douleur, utilisation des morphiniques

28 mai 2013 : le nouveau calendrier vaccinal

25 juin 2013 : le point sur l'ostéoporose

Rendez-vous à partir de 20h30 au Gusto Caffè.

Début des pré-tests et évaluation à 20h45

Pour tout renseignement :

alain-philippe.gille@wanadoo.fr

Formation « Cancers et Environnement »

Une formation pour les médecins, assurée par des médecins généralistes référents Santé et Environnement, soutenue par l'ARS, a été développée dans le cadre du programme « IMSE – Initiatives Médicales en Santé et Environnement ». Son objectif est de proposer une lecture médicale des thèmes majeurs en Santé et Environnement, de donner des clés de compréhension sur les liens entre cancers et facteurs environnementaux et d'aider à construire des réponses aux interrogations des patients. La session se déroule sur deux heures et s'appuie sur une situation de consultation. Elle fait une large place aux interventions enregistrées d'experts et à l'interaction et l'échange entre les participants.

Le 16 mai 2013, 20h30, Salle Dufy, Maison du tourisme de Martigues

Informations :

IMSE - Dirk Ibach : 06 89 33 31 79 ou info@imse.fr



Salon des jeunes 2013



Le Service santé-handicap de la ville de Martigues, prochainement Service handicap-dépendance du Pays de Martigues, coordonne du 22 au 25 mai 2013, en partenariat avec l'Atelier santé ville, le Hall de l'Écoute, des Liens et du Partage de la 13^e édition du Salon des jeunes qui accueille tous les deux ans plus de 25000 personnes. Afin de faire le lien avec le thème de l'année « Martigues et le monde », des indicateurs sanitaires de divers pays y seront abordés. Cette année, 26 partenaires institutionnels et associatifs du secteur sanitaire et social seront accueillis dans cet espace, dont le Centre hospitalier représenté par 8 services et l'Institut de formation en soins infirmiers. Un livret *Parcours santé jeunes* et une *Carte des lieux de promotion de santé*, réalisée par l'Atelier santé ville, seront distribués à chacun des jeunes participants.

Pour plus d'information :

Service Santé-handicap Ville de Martigues
tél. 04 42 06 90 70

Journée du souffle

L'association « accès à un nouveau souffle » (cf. Médecins à Martigues n°15) souhaite développer une politique de prévention des affections respiratoires. Elle organise une manifestation ludique, autour d'animations physiques et sportives, qui mobilisera médecins et pneumologues de Martigues et de la région PACA, étudiants en éducation physique adaptée et santé de la faculté de Luminy et l'association Asthme et allergies. Elle débutera le 28 mai 2013 à 17h30 à l'Hôtel de Ville de Martigues par une conférence sur le souffle animée par Delphine Courtois, responsable du programme de réhabilitation cardio-respiratoire pour l'association ARARD et Aurore Lamouroux, responsable de l'École de l'asthme de Marseille ; suivie de l'inauguration d'une exposition photos « Le souffle, l'air ». Elle se poursuivra le lendemain, 29 mai dans les halls d'entrée de l'Hôtel de ville et de l'hôpital de Martigues où des mesures de souffle gratuites seront proposées de 9h à 17h.

Contacts : tél. 06 24 64 77 46
Charlemagne.jeanluc@yahoo.fr

Renfort de la lutte contre l'habitat indigne

La diminution des visites à domicile par les médecins contribue à la baisse du nombre de signalements d'habitats insalubres, d'où la nécessité de mettre en place des dispositifs pour inciter les particuliers à se signaler sans crainte des répercussions.

Pour Philippe Silvy, ingénieur de la lutte contre l'habitat indigne à la Délégation territoriale 13 de l'ARS, un logement insalubre se caractérise par sa dangerosité pour ses occupants ou ses voisins en raison de son état ou de ses conditions d'occupation. On peut le localiser dans des immeubles anciens dégradés où les normes ne sont plus d'actualité, mais cela n'est pas systématique. Les résidents sont exposés à des risques de pathologies : respiratoires, allergiques ou dermatologiques dues à l'humidité, aux moisissures et aux atmosphères confinées ; mentales ou le rachitisme dus à l'absence de lumière naturelle ; à des risques d'intoxication par l'exposition au plomb qui peut provoquer chez l'enfant des retards de croissance, des retards mentaux, des états d'hyper-tension et des anémies extrêmes pouvant engager, dans les cas les plus inquiétants, le pronostic vital.

Les conditions de vie des occupants dans des logements dégradés ont des effets néfastes sur leur équilibre psychique. À l'inverse, dans certaines situations, la pathologie psychiatrique va prendre le dessus et conduire les personnes à vivre dans des conditions insalubres.

Proportion des logements indignes rapportés à l'ensemble des logements

1,3 %
Martigues
2,05 %
Port-de-Bouc
0,6 %
St-Mitre-les-Remparts

Source : État des lieux et préconisations sur la question de l'habitat indigne, CAPM, mars 2009

Une convention de lutte contre l'habitat indigne

Afin de remédier à ces situations, la ville de Martigues a signé le 29 novembre 2012 une convention avec la préfecture de région, l'Agence régionale de santé, l'Agence départementale pour l'information sur le logement et la CAF des Bouches-du-Rhône. Celle-ci a pour but de renforcer et développer sur le territoire communal la lutte contre l'habitat indigne déjà amorcée au travers de l'opération « Martigues en couleurs » et d'une politique d'acquisition foncière volontariste.

La vocation de cette convention est une mise en commun des moyens pour prendre en charge tous les cas signalés et résorber ainsi une trentaine de situations de logements indignes sur une durée de trois ans. Elle s'ajoute à une convention de même nature signée sur Port-de-Bouc en octobre 2008 (cf. Médecins à Martigues n°11).

Objectifs

- Résorber les logements et immeubles indignes et non décentes présentant des risques pour la santé et la sécurité des occupants ; éviter l'occupation des logements frappés d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive et favoriser la mixité sociale.
- Faire réaliser par les propriétaires ou ayants-droits concernés les travaux de sortie d'insalubrité, d'exposition au plomb et de sortie de péril des logements ou immeubles, ou, à défaut, réaliser d'office ces travaux dans les meilleurs délais.
- Encourager une réhabilitation de qualité des logements et immeubles concernés par une remise aux normes de décence.



- Aider au relogement en urgence des familles en situation de danger au regard de la santé et de la sécurité, de manière temporaire ou durable.

La création d'un guichet unique pour centraliser les signalements permettra l'accueil du public et des professionnels qui y trouveront les informations sur leurs droits et obligations. Les usagers bénéficieront d'un dispositif de veille, de suivi et d'accompagnement.

Contact :

Service de la réglementation administrative - Ville de Martigues
Tél. guichet unique : 04 42 44 33 88

Ressources locales pour les personnes en situation de handicap

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap a engagé un profond changement dans les politiques publiques relatives au handicap. Le pays de Martigues, qui compte 903 bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (source CAF, 2011), dispose de ressources favorisant l'accès aux droits et aux soins, l'accessibilité, l'insertion et l'intégration à la vie sociale.

Sans en faire l'inventaire exhaustif, ce dossier présente celles destinées aux personnes en situation de handicap physique et mental en suivant leur parcours de vie. Un dossier handicap psychique sera traité ultérieurement.

» L'accès aux droits

La loi du 11 février 2005 instaure le principe du **guichet unique** pour faciliter l'accès aux droits et prestations des personnes handicapées. La Maison départementale des personnes handicapées exerce au niveau du département une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles. Suite à une convention signée entre la CAPM et cette dernière, une **antenne de la MDPH**, couvrant le pôle territorial Étang de Berre/Salon-de-Provence, est ouvert à Martigues depuis septembre 2010 au sein de **l'Hôtel de l'agglomération**. Elle permet aux personnes en situation de handicap résidant sur ce territoire d'obtenir des informations générales sur leurs droits, mais aussi des informations individualisées sur leurs dossiers. Un agent administratif accompagne la saisie des dossiers de demandes tous les mardis de

9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (permanence sans rendez-vous) - tél. 04 42 06 90 11. Une assistante sociale répond aux interrogations sur la Prestation de compensation de handicap - PCH (sur rendez-vous uniquement pris en téléphonant au 04 42 06 90 11 les matins des 2^e et 4^e jeudis du mois) - delphine.chabaud@mdph13.fr.

En amont de la MDPH qui instruit les demandes, le **Service santé-handicap de la ville de Martigues, prochainement Service handicap-dépendance du Pays de Martigues** (Hôtel de l'agglomération - 2^e étage - tél. 04 42 06 90 70/74 - sante@ville-martigues.fr), apporte aide administrative et conseils aux personnes désirant constituer un dossier auprès de la MDPH : demandes de cartes (invalidité, priorité, stationnement) ; de prestation de compensation du handicap (ou de renouvellement d'allocation compensatrice) ; relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Il oriente les personnes vers les divers organismes et associations compétentes. À noter que les dossiers MDPH peuvent être retirés auprès de ce service.

Transport spécifique

Un dispositif gratuit de transport pour les personnes à mobilité réduite, mis en place depuis 1995 par la ville de Martigues, fonctionne sur le territoire de la commune pour les titulaires de la carte d'invalidité à 80% y résidant. Il s'agit d'un transport à la demande, sur réservation (bureau Ulysse du syndicat mixte des transports Ouest Etang de Berre - tél. 04 42 06 90 29 du lundi au vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45), par minibus adapté pour les personnes en fauteuil roulant, après **inscription au Service santé-handicap**, Hôtel de l'Agglomération.

Tél. 04 42 06 90 74
sante@ville-martigues.fr.



Du certificat médical dépend l'attribution de la carte européenne de stationnement qui permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées.

» Intégration scolaire

La loi du 11 février 2005 précise l'obligation pour le service public d'assurer une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux élèves en situation de handicap. Chaque enfant doit être inscrit dans un établissement et bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Dans ce cadre, le rôle des **auxiliaires de vie scolaire (AVS)** s'est peu à peu imposé. Ils sont au nombre de 28 à Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre et accompagnent 116 enfants en classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées. Leurs postes sont financés par l'Éducation nationale et, pour 14 d'entre eux, par la ville de Martigues. Ils participent à la mise en œuvre et au suivi des PPS, accompagnent l'enfant, facilitent la communication, aident au développement de son autonomie et aux gestes d'hygiène. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) définit le type de scolarité le mieux adapté à l'enfant et décide de l'octroi d'un accompagnement par un AVS. En général, cette demande est effectuée par l'enseignant référent de scolarité ou par les parents qui peuvent la soumettre directement à la MDPH.

Pour certains types de handicap (TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales), l'élève peut avoir besoin, pour réaliser les apprentissages prévus dans son projet personnalisé, d'une scolarisation en classe d'intégration (CLIS). Cette orientation au niveau du primaire (écoles H. Tranchier et J. Jaurès à Martigues, A. France à Port-de-Bouc, J. Rostand à Saint-Mitre ; toutes classées en TFC) peut faire fonction de sas entre le milieu ordinaire et l'enseignement d'un établissement médico-éducatif. Le travail des élèves s'y inscrit dans la durée. L'enseignant organise leur travail en fonction des orientations pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Le projet de la CLIS est conçu en articulant les objectifs visés par les différents PPS avec le projet d'école. Il propose aux enfants des situations d'apprentissage répondant à leurs besoins et favorisant l'inclusion dans les classes de l'école.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) constituent un dispositif collectif proposant à certains élèves de collèges et lycées présentant un handicap une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques permettant la mise en œuvre de leurs PPS. Les élèves y ont pour vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement (collège G. Philippe à Martigues classé en TFC).

» Insertion professionnelle

La loi du 11 février 2005 renforce par ailleurs l'obligation relative à l'emploi et au reclassement des personnes en situation de handicap. Tout employeur occupant au moins 20 salariés a obligation d'employer, dans la proportion de 6% de l'effectif total des salariés, des travailleurs en situation de handicap.

Cap emploi 13 (tél. 04 42 95 70 30, hedaix@capemploi13.com) assure une mission d'aide à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail par l'accueil et l'information des publics concernés par tout type de handicap ; la préparation, l'adaptation et le maintien dans l'emploi ; les placements et leur suivi ; les relations avec les entreprises et les employeurs publics ayant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Cap emploi reçoit sur rendez-vous les lundis matin, mardis et mercredis dans les locaux de l'Hôtel de l'agglomération à Martigues ; les lundis matin et un mercredi sur deux à la Maison des services au public de Port-de-Bouc, rue Charles Nédelec.



La convention de partenariat entre Handitoit et la SEMIVIM, signée le 18 janvier 2013 par Arnaud Benichou, président de l'association, et Gaby Charroux, président directeur général de la SEMIVIM, est un nouveau pas vers l'adaptation des logements de personnes atteintes d'un handicap.

© Cédric Trabalza - La Marseillaise

» Aides à l'adaptation des logements

La loi du 11 février 2005 pose le principe du « droit à compensation » pour permettre à la personne en situation de handicap de faire face aux conséquences subies dans sa vie quotidienne. La MDPH (N° Vert 0800814844 – accueil.information.mdp@paysdemartigues.fr) peut attribuer la Prestation de compensation du handicap (PCH) dans le cadre du financement de l'aménagement du domicile **aux personnes de 20 à 60 ans et aux personnes âgées jusqu'à 75 ans à condition que le handicap ait été reconnu avant 60 ans**. Permanence tous les mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues (tél. 04 42 06 90 11).

Le Service départemental pour les personnes handicapées du conseil général /SDPH (Hôtel du département, 52 av. Saint-Just à Marseille - tél. 04 13 31 27 73 - sdph@cg13.fr) propose aux **bénéficiaires de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** ayant eu une reconnaissance de leur handicap avant l'âge de 60 ans et résidant dans le département, un soutien financier aux projets d'aménagement du logement, en concertation et avec l'appui technique d'associations compétentes.

La ville de Martigues a signé une convention avec le **PACT Bouches-du-Rhône** (L'Estello, 1, chemin des grives à Marseille - tél. 04 91 11 63 10) qui apporte une assistance professionnelle pour favoriser le maintien à domicile, accompagne dans la faisabilité, la cohérence du projet et dans toutes les démarches pour sa mise en œuvre (administratives et réglementaires, recherche de financement), et peut proposer une assistance lors de la réalisation des travaux. Les aides, attribuées **sous condition de ressources**, s'adressent aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires du secteur privé ou du parc public, à partir de 60 ans. Un relais est assuré par la ville de Martigues pour aider l'utilisateur dans le montage de son dossier : service de l'Urbanisme. Permanence lundi de 13h45 à 16h45 ou sur rendez-vous au 04 42 44 31 00.

Dans le cadre de l'opération **Martigues en couleurs**, les occupants des centres anciens des quartiers de Ferrières, Jonquières et L'Île bénéficient, sans condition de ressources, d'une aide financière de la **Ville de Martigues** pour l'adaptation de leur logement au handicap. Renseignements : service de l'urbanisme - tél 04 42 44 31 00.

L'ÉSAT Les Étangs

L'Établissement et service d'aide par le travail, géré par la Chrysalide (Z.I. La Grand colle, 64 bd de l'Engregnier, Port-de-Bouc, tél. 04 42 06 67 70), intervient pour les personnes n'ayant pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. Il accueille, en semi-internat, 120 personnes âgées de 20 ans minimum, en situation de handicap mental ayant reçu une notification d'orientation par le CDPH, pour exercer un travail dans un environnement protégé. Le travail est adapté selon le handicap vers le secteur d'entretien ou de conditionnement (ci-contre, l'atelier de câblage électrique).

Un contrat de soutien et d'aide par le travail est signé. L'ÉSAT verse une rémunération comprise entre 55% et 110% du Smic horaire.



Adaptation des logements

Si les programmes de logements neufs intègrent désormais des logements adaptés au vieillissement et au handicap (10% de l'offre locative sociale nouvelle prévue dans le Programme local de l'habitat 2010-2015), l'adaptation des logements est un enjeu important. Plusieurs modes de financement existent pour aider à subventionner les travaux d'aménagement visant à favoriser l'autonomie et le maintien à domicile. Certains dispositifs dépendent des services de l'Etat, d'autres des collectivités locales ou même encore de partenaires privés. Les possibilités d'accès à ces aides varient selon que l'on soit propriétaire ou locataire. Nous vous présentons 4 acteurs de l'adaptation des logements intervenant localement, cette liste n'étant pas exhaustive (caisses de retraite, convention CG/ 13 Habitat, ...).

Les structures médico-sociales de jour

Notre territoire compte plusieurs structures de jour, lieux de prévention, de dépistage et de prise en charge d'enfants en situation de handicap. Trois d'entre elles sont gérées par le service de psychiatrie infanto juvénile du **Centre hospitalier de Martigues** :

- **Le Centre d'action médico-sociale précoce/CAMSP** reçoit les enfants de 0 à 6 ans présentant des retards psychomoteurs, troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels. Ses objectifs sont : dépistage des déficits, prévention de leur aggravation, rééducation par cure ambulatoire, accompagnement des familles, lien avec les écoles et les établissements spécialisés. L'enfant suivi peut fréquenter l'école maternelle à temps plein ou à temps partiel.
- **Le Centre médico psycho pédagogique/CMPP** accueille sur rendez-vous enfants et adolescents de 0 à 18 ans et leur famille, reçus en consultation afin d'aborder les difficultés rencontrées : problèmes relationnels, perturbations du développement psycho-affectif, troubles du comportement, du langage, de l'alimentation...
- **Les Centres médico-psychologique pour enfants et adolescents/CMP** sont des lieux de consultation (sur rendez-vous) et de thérapies psychologiques pour les enfants ou adolescents

de 0 à 18 ans et leur famille, permettant un soutien au traitement de l'enfant et un soutien aux relations parents/enfant.

Le complexe **La Chrysalide** est composé de 2 structures :

- **L'Institut médico-éducatif (IME)** assure des soins à la journée et une éducation spécialisée aux enfants de 6 à 20 ans atteints de déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiques. Il met en œuvre actions éducatives, soutien thérapeutique et apprentissage permettant de trouver un équilibre personnel et d'acquiescer une plus grande autonomie. L'IME comporte 2 services : la Section d'éducation et d'enseignement spécialisés (SEES) accueille 20 filles et garçons de 6 à 16 ans bénéficiant de soins, d'une éducation spéciale, d'une aide au développement de la personnalité et à la socialisation ; la Section d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFP) assure soins, éducation spécialisée et enseignement préprofessionnel pour des filles et garçons de 14 à 20 ans déficients intellectuels présentant un retard moyen ou profond avec éventuellement des troubles associés graves, tels que des troubles importants de l'autonomie et de la personnalité.
- **L'Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)** est

Unité bilan du Résodys

Le pôle de proximité du Réseau régional pour les troubles du langage et les déficits d'apprentissage, installé au sein du service de pédiatrie du Centre hospitalier de Martigues propose un dépistage des troubles spécifiques d'apprentissage. L'objectif du réseau est d'assurer l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre possible des enfants concernés.

Centre hospitalier de Martigues
3, bd des Rayettes -
Accueil le lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h à 14h
Tél. 06 25 00 12 23
udb.martigues@resodys.org

agréé pour 23 places pour enfants et adolescents, filles et garçons de 3 à 20 ans, polyhandicapés, qui sont accueillis en semi-internat du lundi au vendredi de 9h à 16h, autour d'une prise en charge éducative, médicale et psychologique.

Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) La Chrysalide de Martigues accueille des enfants et adolescents de 3 à 20 ans déficients intellectuels, présentant des troubles cognitifs, psychoaffectifs, moteurs, psychomoteurs, de la parole ou du langage, de la personnalité, autisme, psychose. Ses professionnels interviennent dans les locaux du SESSAD, à domicile, à l'école (en milieu ordinaire ou dans la classe intégrée de l'école H. Tranchier) et dans les différents lieux de socialisation.

Centre d'action médico-sociale précoce/CAMSP
Bd des Espérelles - tél. 04 42 81 18 18
camsp.mart@ch-martigues.fr

Centre médico psycho pédagogique/CMPP
Montée Eugène Pottier - tél. 04 42 80 67 50
cmpp.mart@ch-martigues.fr

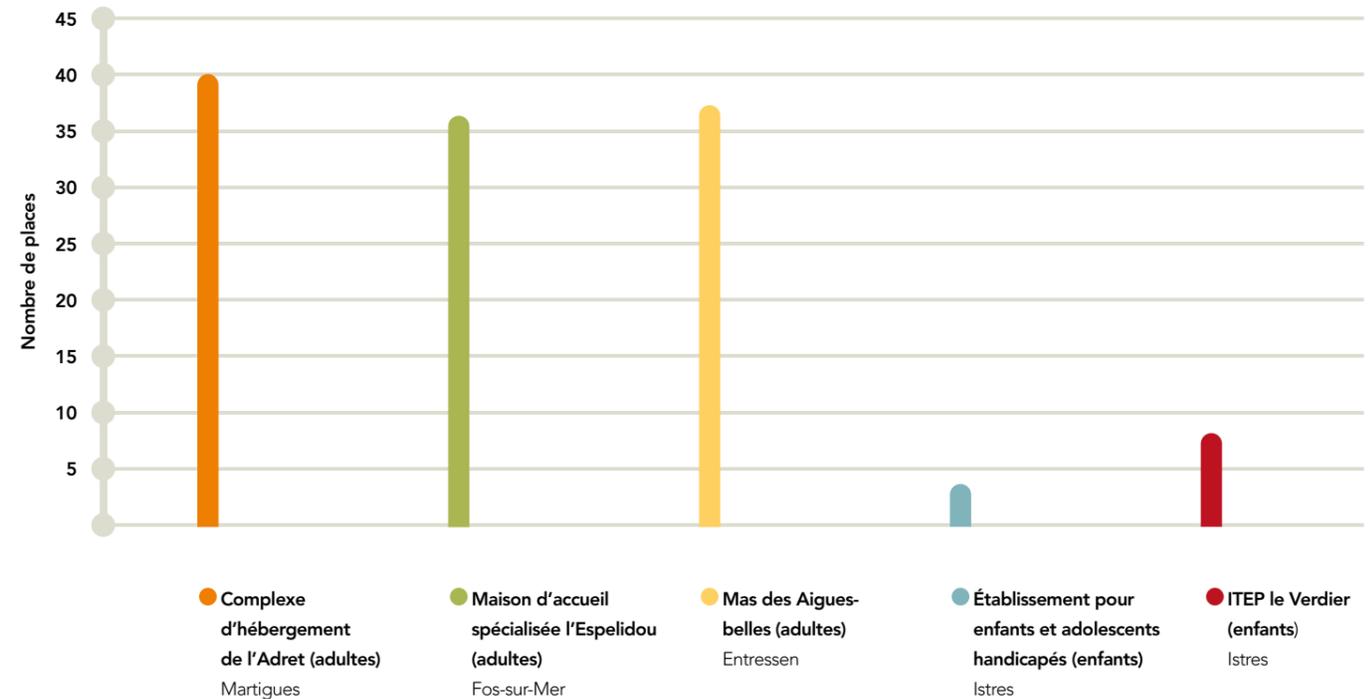
Les Centres médico-psychologique pour enfants et adolescents/CMP
Av. Félix Ziem - tél. 04 42 13 03 50
cmp.ziem@ch-martigues.fr
Allée Chopin à Port-de-Bouc - tél.04 42 06 67 24
cmp.portdebouc@ch-martigues.fr

Le complexe La Chrysalide
Av. Heures Claires à Istres - tél. 04 42 11 42 42
ime.chrysalide@wanadoo.fr

Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) de Martigues
Paradis Saint-Roch, Bât C11 - tél. 04 42 80 32 13

Les structures médico-sociales d'hébergement

Cinq structures en gestion associative sont présentes sur notre territoire.



La Chrysalide Martigues et Golfe de Fos, créée en 1976 par des parents bénévoles et militants, couvre une zone d'activité de 12 communes sur le pourtour de l'Étang de Berre. Cette association se bat pour la défense des intérêts généraux des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental. Elle apporte aux familles conseils, appui moral et matériel indispensables. Elle crée et administre des établissements et services spécialisés qui ont pour missions l'éducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'hébergement et l'organisation des loisirs. Elle est gérée par un bureau de 7 personnes, chacune ayant une délégation (personnel, établissements, prise en charge, vie associative, finances, communication et projets). Outre des structures de jour (cf. page ci-contre) et d'aide par le travail (cf. page 11), elle gère quatre structures d'hébergement :

- **Le complexe d'hébergement de l'Adret** est composé d'un foyer collectif à

Martigues qui accueille 40 adultes en situation de handicap mental ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, travaillant en ÉSAT ou en milieu ordinaire et de deux villas à Istres accueillant 8 personnes plus autonomes.

- **La Maison d'accueil spécialisée l'Espelidou** à Fos-sur-Mer est un foyer de vie occupationnel qui accueille 36 résidents à partir de 18 ans souffrant d'un polyhandicap caractérisé par la présence de déficiences motrices et mentales associées, souvent aggravées par d'autres troubles.
- **Le Mas des Aigues-belles** à Entressen accueille 37 personnes à partir de 20 ans ayant une déficience intellectuelle relevant de foyer de vie et des travailleurs de centre d'aide par le travail.
- **L'Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés** à Istres possède un agrément de 4 places en internat.

L'Association régionale de l'intégration (ARI) de la région PACA gère l'Itep le Verdier à Istres. Cet institut thérapeutique éducatif et pédagogique accueille en internat 9 enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans présentant des troubles du comportement.

Complexe d'hébergement de l'Adret
Bd des Capucins, quartier des Rayettes à Martigues -
Tél. 04 42 06 18 45 - secretariat.adret@orange.fr

Maison d'accueil spécialisée l'Espelidou
900, chemin du Plan d'Arenc à Fos-sur-Mer
Tél. 04 42 11 92 65 - espelidou@wanadoo.fr

Mas des Aigues-belles
chemin du Mas d'Amphoux à Entressen
Tél. 04 42 06 11 88 - chrysalidemab@yahoo.fr

Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
Av. des Heures Claires à Istres
Tél. 0 4 42 11 42 42 - ime.chrysalide@wanadoo.fr

Association régionale de l'intégration (ARI) de la région PACA gère l'Itep le Verdier
2, chemin de Capeau, ZAC La Trigance à Istres
Tél. 04 90 45 49 27 - verdier-sud@ari.asso.fr



96 personnes handicapées ont bénéficié, sur l'année 2011-2012, d'une prise en charge adaptée pour les soins dentaires grâce au fauteuil dentaire situé à l'Hôpital de Martigues. L'association Handident y intervient sur rendez-vous. Pour tout renseignement : tél 04 91 43 07 94

Soutien des personnes handicapées et de leur famille

Plusieurs structures implantées sur le territoire de la CAPM accompagnent les personnes en situation de handicap et leur entourage.

Le mouvement **Parcours Handicap 13** regroupe des associations et organismes intervenant pour les personnes en situation de handicap. Ceux-ci constituent un réseau social du handicap. Ensemble, les personnes, familles et professionnels travaillent en faveur de l'égalité des droits et des chances, la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, et ont mis en place une action d'aide à la formulation de leur projet de vie.

Accueil : sur rendez-vous au n° vert 0800 400 413 (mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30) au pôle Handicap du Pays de Martigues, Hôtel de l'Agglomération.



Le Service Santé-handicap de la Ville de Martigues, prochainement Service Handicap-dépendance du pays de Martigues, facilite l'accès à l'information du public et œuvre en faveur du déploiement des ressources du territoire.

De gauche à droite : Fabienne Gincourt, Bernadette Richard, responsable du service et Françoise Corinthio (coordonnées : voir page 8)

L'association des accidentés de la vie / **FNATH** rassemble des accidentés du travail, de la route, de maladies professionnelles, d'accidents médicaux ou domestiques ainsi que toutes personnes en situation de handicap et leurs familles. Elle œuvre à l'amélioration du sort des accidentés de la vie.

Permanences : au siège de Martigues, 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h30 à 11h - à la Maison de la Justice et du Droit, quartier de Saint Roch, Martigues, 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h - à la maison des associations de Port-de-Bouc, 22 rue Charles Nédelec, 2^e et 4^e mardi du mois de 15h à 17h

L'association des Familles de traumatisés crâniens des Bouches-du-Rhône/**AFTC 13** a pour objectif l'épanouissement personnel de la personne atteinte dans un nouveau projet de vie (social, scolaire et /ou professionnel), son accompagnement ainsi que celui de sa famille.

Permanence : au Pôle handicap du

Pays de Martigues, Hôtel de l'Agglomération - 3^e jeudi du mois de 14h à 16h30.

L'antenne martégale de l'association **les Enfants de West** a été créée en 2011 pour soutenir les familles et les proches des enfants atteints du syndrome de West, une maladie orpheline dont les causes peuvent être multiples : anomalies du cerveau, maladies génétiques ...

L'association des accidentés de la vie / **FNATH** siège à compter du 15 avril 2013, à l'ancienne Maison Médicale de garde, 29 avenue Frédéric Mistral, Martigues
Tél. 06 03 17 25 98 - fnath13500@gmail.fr

L'association des Familles de traumatisés crâniens des Bouches-du-Rhône/**AFTC 13**
Tél. 06 17 95 35 04 ou 06 17 73 34 26
antenneetangdeberre@aftc13.fr

L'antenne martégale de l'association **les Enfants de West**
Tél. 06 50 17 41 50 - edwpaca@hotmail.fr

L'accès à la baignade

La plage publique du Verdon à la Couronne est accessible à la baignade pour les personnes à mobilité réduite en juillet et août.



Réservation au 04 42 49 63 03.

Sports et Loisirs

Le club martégale Handisport et l'association Sport Loisirs Handicaps, tous deux actifs sur le territoire martégale, ont pour objectif d'aider et promouvoir l'insertion dans la vie sociale des personnes handicapées physiques par la pratique de sports tels que karting, tir sportif, tennis de table, tir à l'arc, natation, voile et jeu de boules.

Le club martégale Handisport
Tél. 04 42 44 89 79 et 06 72 52 06 80
reyes.fr@wanadoo.fr

L'association Sport Loisirs Handicaps
Tél. 04 42 43 01 et 04 42 10 47
sportsloisirshand.martigues@orange.fr

Imprégnation des lichens par les polluants environnementaux

Étude de l'Institut écocitoyen sur le territoire Ouest Provence

Dans un cadre de fortes expositions à la pollution atmosphérique, le dosage de l'imprégnation des lichens par les polluants est proposé comme outil de bio-surveillance de la contamination environnementale. L'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer a confié au bureau d'études Air-Lichens, en 2011 et 2012, un suivi de la flore lichénique et de la composition des lichens en métaux, dioxines/furanes et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur le territoire d'Ouest Provence.

Les caractéristiques biologiques des lichens (absence de racines, développement lent...) en font un bio-indicateur reconnu par l'évaluation globale de la qualité de l'air. Présents dans pratiquement tous les environnements, on en retrouve naturellement diverses espèces sur le territoire de Fos-sur-Mer et du SAN Ouest Provence. Leur suivi permet une intégration spatiale et temporelle complémentaire aux analyses instrumentales réalisées par les partenaires scientifiques ou le Réseau de surveillance de la qualité de l'air, Air Paca. Les résultats d'un suivi lichénique montrent en effet concrètement l'impact des polluants atmosphériques sur une espèce vivante.

L'étude lichens comporte deux volets

- Relevé de flore lichénique. L'observation et le comptage des différentes espèces de lichens que l'on peut trouver sur le territoire permettent de mesurer l'impact de la qualité de l'air sur la diversité de ces lichens. L'intégration temporelle de cette approche se compte en années (3 à 4 ans).

- Étude de la présence de polluants dans les lichens. Le prélèvement de lichens pour l'analyse des dioxines, HAP et métaux, permet de mesurer l'imprégnation des lichens par ces composés chimiques, et d'estimer le niveau d'exposition au cours des derniers mois (12 points de prélèvements).

Résultats du relevé de flore lichénique

- Les résultats montrent une influence assez néfaste de la zone industrialoportuaire (ZIP) sur la biodiversité des lichens, y compris sur les villes de Fos et de Port-Saint-Louis qui, bien que placées dans une situation intermédiaire, ont toutefois une diversité lichénique assez perturbée.
- Le site du Vigueirat (Marais du Vigueirat, Mas Thibert - Arles) correspond aux attentes en tant que référence naturelle, ainsi que les sites d'Istres, Miramas, Fos Lavalduc et Carabins, et un point isolé à Port-Saint-Louis.

Poursuite de la campagne de mesure : les HAP en hausse

L'étude de la biodiversité des lichens s'est poursuivie et la campagne réalisée en décembre 2012 a étendu la couverture à l'ensemble des villes d'Ouest Provence, totalisant 18 sites de prélèvements. L'imprégnation importante des lichens en HAP se confirme avec une évolution négative forte au niveau du Cavaou (Fos-sur-Mer) et des teneurs remarquables pour le site dit de Goulevielle (éoliennes proches du terminal minéralier). Lorsque l'on s'éloigne vers Istres ou vers le Vigueirat, les niveaux rejoignent ceux du bruit de fond national.

- Plus des ¾ des relevés montrent une modification significative, notamment sur la ZIP et la ville de Fos, ainsi qu'une partie importante de la ville de Port-Saint-Louis, à Miramas, et au sein d'un point isolé de la ville d'Istres.

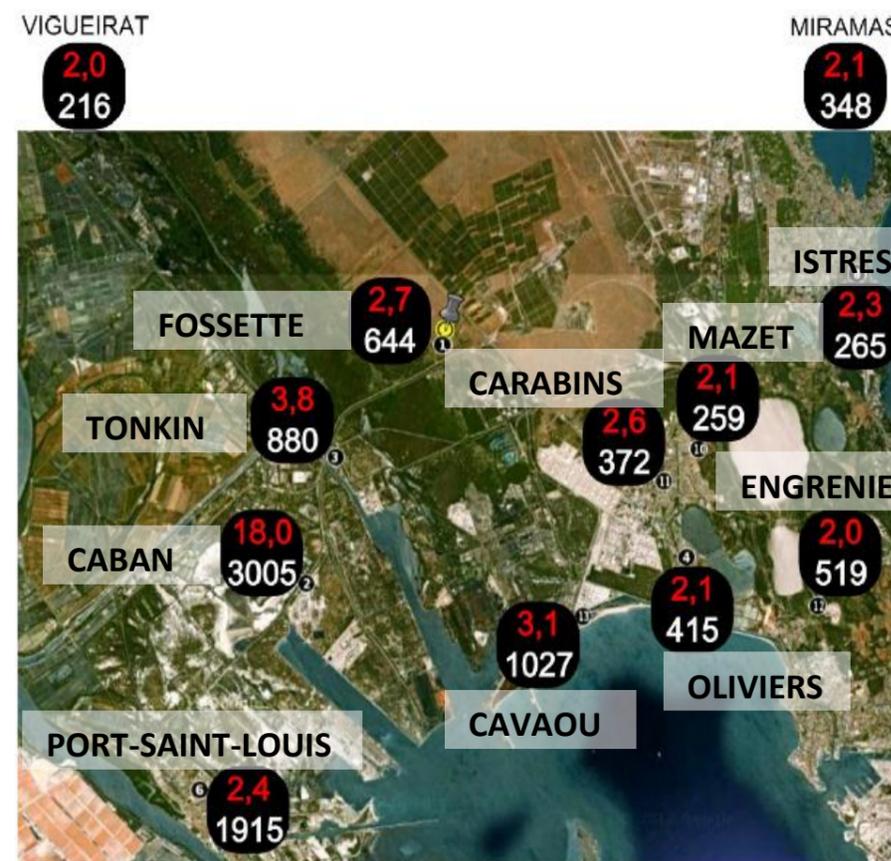
Résultats de l'analyse des teneurs en polluants

- Pour les **dioxines** sur l'ensemble du territoire, le niveau est assez bas par rapport à ce que l'on pouvait attendre (entre 2 et 4 ng/kg), avec un point saillant au niveau du Caban (18 ng/kg) qui reste cependant inférieur au niveau de significativité (20 ng/kg) établi par le bureau d'études sur ses observations ailleurs en France (cf. carte ci-contre).

- Concernant les **HAP**, les niveaux sont élevés par rapport aux données du bureau d'études sur le reste de la France. Dans un centre urbain classique, les teneurs en HAP sont de l'ordre de 750 µg/kg. Ce niveau est dépassé sur toute la portion sud-ouest de la zone d'étude, notamment au Caban, à Port-Saint-Louis, au Cavaou, au Tonkin et à la Fossette (cf. carte ci-contre). L'imprégnation des lichens en HAP est très importante, ce qui demande à être suivi de manière plus approfondie. Sur la ville de Fos, la moyenne reste élevée, mais moins importante qu'au sein de la ZIP. Lorsqu'on s'éloigne sur Istres ou vers le Vigueirat, le bureau d'études observe que les niveaux rejoignent ceux du bruit de fond national. À Miramas, on retrouve des valeurs un peu plus élevées, de l'ordre de ce qui a été mesuré sur la ville de Fos.

- L'analyse concerne également 17 **métaux** sur les 12 points de mesure. Il en ressort que le Vigueirat est le seul site en bruit de fond sur les métaux, selon les données d'Air Lichens faites en France. Selon le bureau d'étude, chaque particule mesurée présente une valeur significative. Les sites de Caban, Engrenier et Cavaou se caractérisent par leurs valeurs élevées. D'autres sites intermédiaires présentent de nombreuses valeurs significatives : dans la ville de Fos ; sur le site du Tonkin, et de Port-Saint-Louis, et d'une façon générale sur l'ensemble des sites étudiés.

Teneurs en dioxines et en HAPs mesurées dans les lichens



En rouge les concentrations en dioxines mesurées dans les lichens (en équivalents toxiques exprimés en ng/kg-ITEQ_{OMS1998}), et en blanc les HAP totaux (en µg/kg de matière sèche)

Le point situé en ville d'Istres montre des valeurs de bruit de fond, sauf pour le cuivre, l'aluminium et l'antimoine. Le vanadium, généralement pris comme traceur de la pollution industrielle, est retrouvé partout sauf sur le site d'Istres et sur le Vigueirat.

En conclusion

- La biodiversité lichénique est largement marquée par la présence de la ZIP.
- Les sites d'Istres et du Vigueirat peuvent être utilisés comme référence car pertinents pour leurs valeurs de bruit de fond urbain et naturel (compte tenu des teneurs moyennes observées en France). Même si Miramas présente une diversité moyenne, les niveaux en métaux et dioxine sont relativement bas.
- Des imprégnations peuvent être fortes voire très fortes en métaux et en HAP, mais limitées voire absentes en ce qui

concerne les dioxines et les furanes, à l'exception du Caban qui ressort du reste de la zone.

- Concernant la biodiversité, on remarque des effets localisés : la présence d'une grande zone naturelle peut favoriser la présence de lichens malgré une forte présence industrielle aux alentours. Ces résultats semblent montrer l'utilité de corridors verts autour des villes, qui protègent la biodiversité en lichens.

Poursuite de l'étude en 2013

Un suivi des teneurs en polluants des lichens sera réalisé sur les emplacements de 2011 et 2012. Cette opération permettra de :

- Suivre les évolutions éventuelles de concentrations en polluants.
- Calculer une valeur normale pour chaque site en se basant sur un suivi de trois ans.

- Caractériser la variabilité des concentrations sur un cycle de trois ans.

- Préciser le rapprochement avec des études de contamination des sédiments et des eaux continentales réalisées par le service développement durable de Ouest Provence, notamment en ce qui concerne des sites caractérisés par leurs fortes valeurs en micropolluants organiques et éléments traces métalliques.

Pour en savoir plus : institut-ecocitoyen.fr

Contacts :

Direction, Philippe Chamaret
Tél. 04 90 44 00 99
contact@institut-ecocitoyen.fr



Maladies professionnelles : les cancers des voies urinaires

Un point d'information par le Réseau local de prévention
et de soin des pathologies professionnelles

Cancers de la vessie, faiblesse de la déclaration en maladie professionnelle

Les cancers de la vessie, 11% des causes de cancers en France, sont parmi les moins déclarés en maladie professionnelle (1% seulement). En 2010, *Médecins à Martigues* (cf. n°10) consacrait un article à ce sujet mettant en évidence une surmortalité significative par cancer de la vessie sur le territoire de santé de proximité de Martigues. Il pointe également la sous-déclaration en maladie professionnelle de ce cancer malgré l'existence des tableaux 15 ter et 16 bis.

Sur le bassin d'emploi, les principaux agents en cause sont les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les goudrons et brais, les amines aromatiques, les gaz d'échappement de moteur diesel et les solvants chlorés. À noter une utilisation toujours actuelle des brais de houille sur notre bassin d'emploi. Le Réseau local de prévention et de soins des pathologies professionnelles a recensé localement certains postes de travail à risques comme l'unité de distillation et fabrication de brai, la cokerie et réfection de la coulée de la fonte, les garages automobiles, et souligne l'importance de la recherche d'hématuries au niveau du dépistage.

Cancers du rein, procédure de reconnaissance hors tableau

En terme de mortalité générale, les indices d'évaluation de mortalité par cancer du rein ne mettent pas en évidence de surmortalité sur le territoire de santé de proximité de Martigues comparativement à la France ou à la région PACA. L'observatoire REVELA 13, mis en place par l'ARS (cf. *Médecins à Martigues* n°15), devrait permettre de mieux connaître l'incidence de cette pathologie, ainsi que celle du cancer de la vessie, sur le département des Bouches-du-Rhône (cf. nombre de cas recensés en p.4). Contrairement aux cancers de la vessie, les cancers du rein ne disposent pas de tableau, néanmoins en PACA entre 2005 et 2008, 28 cas de cancers professionnels du rein ont été reconnus devant le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (procédure hors tableau). De son côté, l'APCME a déclaré 8 cancers du rein sur le bassin d'emploi entre 2003 et 2009.

L'étude de cas groupés de cancers du rein chez les salariés de la plateforme de Lavéra réalisée par l'INVS (1994-2007) n'a pas permis de conclure à une sur-incidence, ni d'isoler un produit responsable (cf. *Médecins à Martigues* n°12). Cependant elle convient d'un risque de sous-

incidence du fait d'une absence d'exhaustivité des données sur les salariés retraités et les sous-traitants. Cette étude a permis de recenser 15 signalements sur lesquels 10 cas de cancers ont été validés. La reconstitution de leur curriculum laboris a permis de retrouver une exposition : à des polluants multiples, à des métaux lourds, à l'amiante, au CVM ou à des solvants chlorés.

Le Réseau local des pathologies professionnelles constate que le cancer du rein en milieu professionnel concerne une faible partie de la population, en revanche très exposée à un cumul de produits, les plus fréquents étant le trichloréthylène, le plomb, le chrome VI, les hydrocarbures aromatique polycycliques. Le réseau attire l'attention sur le métier de soudeur sur chantiers de maintenance industrielle et rappelle l'importance du curriculum laboris afin de déterminer l'origine professionnelle de la pathologie.

Pour participer au réseau, en savoir plus :

contacts :
Observatoire Communal de la Santé
tél. 04 42 06 90 77
marie.adams@ville-martigues.fr

Cancer du rein : exemples de postes de travail à risques

Le Cadastre du risque avéré (cf. *Médecins à Martigues* n° 14) de l'APCME (Association médicale pour la prise en charge des maladies éliminables) présente une galerie de cas au sein de laquelle nous avons sélectionné à titre d'illustration deux postes de travail associés à un cancer du rein reconnu en maladie professionnelle hors tableau.

Poste de travail n°1: soudeur en constructions métalliques dans des espaces confinés où la ventilation n'est pas correctement assurée. Chantiers de construction de bacs de pétrole, à l'intérieur des caissons du toit flottant ; l'ouvrier entre en contorsions dans le caisson par le trou d'homme et assemble les tôles par soudage à l'arc avec des électrodes basiques, rutilés ou cellulosiques. Produits en cause reconnus par le CRRMP : exposition aux HAP et aux métaux lourds.

Poste de travail n°2 : maçons fumistes, à l'intérieur du four à l'arrêt, à côté des réchauffeurs, à une distance qui n'excède pas 15 mètres, sans aucune captation de fumées ; l'ouvrier pénètre dans le four, place un plancher

sur la sole après nettoyage, démolit au marteau-piqueur le briquetage réfractaire du four, refait le briquetage avec des briques de 15kg qu'il peut avoir à découper à la scie circulaire. Produits en cause reconnus par le CRRMP : exposition aux HAP, aux métaux lourds (cobalt) et aux solvants chlorés (trichloréthylène).

Notons que plusieurs autres postes de travail (peintre-sableur, chaudronnier, aide-chimiste, poste de calorifugeage, de maintenance des raffineries, de chargement et déchargement de produits pétroliers) associés à des cancers du rein sont aussi décrits dans le Cadastre des postes de travail à risques.

Pour en savoir plus :
www.apcme.net

Contacts :
tél. 04 42 56 21 17 -
sic.apcme@gmail.com

Cancer des voies urinaires : l'aide du SISTE PACA

Vous vous interrogez sur la conduite à tenir devant une présomption de cancer des voies urinaires d'origine professionnelle : le SISTE PACA vous propose une aide. À noter que d'autres fiches pratiques y sont disponibles notamment pour les BPCO (Cf. *Médecins à Martigues* n° 15).

www.sistepaca.org

- Cliquez sur « Conduite à tenir par maladie »
- « Tumeurs, cancers »
- « Voies urinaires »

Rubriques disponibles :

- Conduite à tenir devant une tumeur des voies urinaires d'origine professionnelle ou devant un patient à risque.
- Où et quand contacter le médecin du travail ?
- Comment déclarer ? Ce que doit faire le médecin, ce que doit faire l'assuré ou ses ayants-droits.

Estimation du potentiel cancérogène des huiles minérales régénérées : un article de la revue *Hygiène et sécurité du travail*¹ qui attire l'attention

À côté des huiles neuves formulées exclusivement à partir d'huiles de base issues de la distillation du pétrole, on trouve sur le marché des huiles minérales recyclées formulées à partir d'huiles usagées régénérées. Les performances techniques de ces huiles sont comparables, mais se pose la question d'un risque lié à l'utilisation des huiles régénérées du fait de leur teneur en HAP (hydrocarbures polycycliques aromatiques) et de leur potentiel cancérogène cutané.

Six huiles de base régénérées ont été analysées. Si les seuils associés aux méthodes IP 346² et DMSO/UV² ne sont pas ou rarement dépassés, la valeur préconisée pour le BaP³ est largement dépassée pour quatre d'entre elles. Plus surprenant, pour 4 huiles de base neuves, toutes les valeurs en BaP sont supérieures à la valeur préconisée par les organismes de prévention français. Il apparaît au travers de cette étude que **la méthode IP 346 imposée par l'Union européenne pour le contrôle des huiles de base neuves ne permet pas de garantir l'absence de substances cancérogènes**. Les auteurs estiment souhaitable une évolution de la réglementation actuelle.

1 - Catherine CHAMPARTIN, INRS, *Hygiène et sécurité du travail*, 2^e trimestre 2012, 227, pp 3-10

2 - Méthodes globales d'évaluation du potentiel cancérogène cutané d'une huile (méthode IP 346 imposée par l'UE pour le contrôle des huiles de bases neuves)

3 - Dosage spécifique du Benzo(a)pyrène

J'ai toujours été engagé...



Dr Christian Frapard
Médecin généraliste
libéral à Martigues

Médecins à Martigues: Depuis huit ans, vous êtes engagé en tant que Président de la Maison médicale de garde. Quelles sont vos motivations?

J'ai toujours été engagé car je considère qu'il faut utiliser ses connaissances pour améliorer la santé publique. À la fin de mes études de médecin généraliste, j'ai suivi un cursus « sociologie et économie de la santé » qui m'a formé à la compréhension des politiques de santé et des intérêts économiques locaux qui y sont liés. Il est toujours intéressant d'essayer de comprendre pourquoi les politiques prennent des décisions qui, parfois, vont à l'encontre des intérêts publics. Un exemple : le licenciement, en

décembre dernier, de 6 de mes collègues médecins généralistes du Centre de santé mutualiste de Martigues par le Grand conseil de la mutualité a provoqué, de fait, une offre de soins restreinte sur la commune. Ces médecins faisaient aussi partie du tour de garde organisé par la Maison médicale de garde et il a fallu faire face à la disparition de 6 professionnels d'un coup, alors que le tableau de garde est organisé 6 mois à l'avance.

Concernant la MMG, elle a déménagé au 1^{er} novembre 2012 dans les locaux situés juste à côté des urgences du Centre hospitalier de Martigues. Nous occupons les locaux de la médecine du travail le soir et les week-ends, pendant les horaires de la permanence de soins. L'adossement à l'hôpital doit permettre de rationaliser l'offre de soin et libérer le service des urgences de ce qui ne l'est pas réellement. Mais aujourd'hui, notre taux de fréquentation reste inchangé. Nous avons enregistré en novembre et décembre 2012 le même nombre de consultations que pour l'année 2011 (350 consultations en novembre 2011 et 2012, 400 consultations en décembre 2011 et 2012). Cela changera peut-être lors de notre installation définitive dans les locaux contigus à ceux des Urgences mais ce projet ne sera pas réalisé avant deux ans.

MàM : Vous participez au Réseau local Maladies Professionnelles, que vous apporte-t-il ?

J'ai lâché prise depuis quelques mois à cause d'un emploi du temps surchargé mais ce Réseau, soutenu par l'investissement remarquable de l'APCME, correspond à une démarche intéressante de solidarité qui permet un diagnostic précoce des maladies professionnelles et soutient les travailleurs dans le montage de leur dossier de reconnaissance en MP. C'est une plus-value pour notre territoire,

Aujourd'hui encore, les entreprises ne respectent pas toujours les droits des salariés qui travaillent souvent hors des normes de sécurité.

même si je regrette notre impuissance par rapport à la prévention qui se heurte au problème de la compétitivité et de la mondialisation. Aujourd'hui encore, les entreprises ne respectent pas toujours les droits des salariés qui travaillent souvent hors des normes de sécurité.

MàM : Vous travaillez depuis quelques années avec vos confrères Gérard Eddi et Christian Augé sur un projet de Maison de santé pluridisciplinaire. Pensez-vous que le regroupement pourrait favoriser l'installation de jeunes médecins ?

C'est tout à fait vrai, que ce soit en pleine campagne, dans un véritable désert médical, mais aussi sur notre commune, le regroupement pourrait rationaliser l'offre de soins en répondant à la pénurie médicale annoncée. Malheureusement, à cause des finances publiques et de la démographie médicale de notre commune, notre projet n'a, à l'époque, retenu l'attention ni de l'ARS ni du service Urbanisme de la Ville. Il aurait fallu acheter le terrain et construire le bâtiment au prix fort. Or, sans aide, ce projet a dû être abandonné. Aujourd'hui, les Drs Augé et Eddi ont réussi à donner un nouveau souffle à ce projet et j'espère qu'ils pourront, avec le temps et persévérance, le réaliser, d'autant que la démographie médicale baisse notablement.